**Pièces à fournir pour une cession de parts sociales :**

Pour préparer au mieux la cession, je vous remercie de me transmettre les pièces suivants :

* Concernant chaque partie :
* Extrait d’acte de naissance et de mariage de moins de 3 mois.
* Copie recto/verso de la pièce d’identité.
* Questionnaire d’Etat-civil dûment complété (au verso).
* Votre Relevé d’identité Bancaire signé (pour la restitution éventuel du trop-perçu à la clôture du dossier).
* Le cas écheant, justificatif du placement sous un régime de protection (tutelle, curatelle…).
* Concernant la société :
* Extrait K-bis.
* Copie des statuts à jour.
* Copie de l’acte d’acquisition des parts sociales, le cas écheant.
* Copiedes prêts éventuels souscrits par la société.
* Attestation de votre expert-comptable sur la valeur des parts sociales.
* Nombre, numéro des parts cédées et prix de cession.
* Montant du compte courant d’associé du cédant, le cas écheant.

*Afin de nous permettre d’accomplir les premières démarches liées à votre dossier, un acompte de 300 Euros sera demandé au cessionnaire à l’ouverture de celui-ci.*

*Après réception des pièces, un projet d’acte vous sera adressé, assorti d’un montant précis des frais d’acte.*